

Nous devons réformer le financement de la protection sociale pour favoriser l'emploi

Lors de sa réunion du 5 janvier 2012, le Comité Directeur de l'UPA a examiné l'ordre du jour du sommet sur l'emploi du 18 janvier et particulièrement la piste visant à modifier le mode de financement de la protection sociale.

Depuis des années **l'UPA sollicite une réduction du coût du travail afin de libérer la création d'emploi et l'activité économique.**

En particulier, il est impératif de réduire les charges patronales et salariales de sécurité sociale qui pénalisent toutes les activités de main d'œuvre et notamment les 1.200.000 entreprises de l'artisanat et du commerce de proximité.

Pour ce faire, il convient de **diversifier les sources de financement de la protection sociale et notamment de ne plus asseoir les cotisations familiales de sécurité sociale sur les revenus du travail, la politique familiale ne relevant pas des relations du travail.**

L'UPA veillera particulièrement à ce qu'une réforme du financement de la protection sociale ne se traduise ni par une baisse du pouvoir d'achat et donc de la consommation des ménages, ni par une recrudescence du travail non déclaré. Les entreprises de l'artisanat et du commerce de proximité qui sont en relation directe avec le consommateur seraient les premières victimes d'une telle politique.

Ainsi, l'UPA considère que le recours à une hausse limitée du taux de TVA doit être envisagée en vue de relancer l'emploi, mais que d'autres sources de financement de la protection sociale, tel qu'un plus large recours à la CSG, doivent être trouvées simultanément.

Au-delà du sommet du 18 janvier où ces questions seront évoquées, l'UPA souhaite qu'un travail approfondi soit engagé entre l'Etat et les partenaires sociaux.

L'UPA est l'organisation interprofessionnelle représentative de l'artisanat et du commerce de proximité

En tant que partenaire social, l'Union est consultée par les pouvoirs publics, elle contribue au dialogue social national et participe à la gestion des organismes paritaires et de sécurité sociale.

L'UPA fédère 3 grandes confédérations (CAPEB – CNAMS – CGAD) et 55 organisations professionnelles nationales ; elle rassemble 300 métiers de l'artisanat, du commerce alimentaire de proximité et de l'hôtellerie-restauration, 40% des entreprises françaises et 3 millions de salariés.

Président : Jean LARDIN - Secrétaire Général : Pierre BURBAN

Contacts presse

UPA : Jean-Côme Delerue - Tél : 01.47.63.31.31 - 06.77.64.40.78 - jcdelerue@upa.fr – Internet : www.upa.fr
Image 7 : Catherine Desgrandchamps - Tél : 01 53 70 74 61 – 06 33 49 33 11 – preneaume@image7.fr